

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

DECISION DU PRESIDENT N°20200604-01

OBJET : MARCHÉ PBI 2020-004 « ASSURANCE PSLA VAL D'ARRY »

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20190703-3 du 03 juillet 2019 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché PBI 2020-004 de prestations de services d'assurances construction concernant la souscription d'une assurance DO/CNR et TRC dans le cadre de l'opération de construction d'un pôle santé libéral et ambulatoire (PSLA) à Val d'Arry,

Considérant le montant du marché, inférieur à quarante mille euros hors taxes (40.000€^{HT}),

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et retenir l'offre de SARRE ET MOSELLE pour un montant de 2.907,65€.

ARTICLE 2 : De valider et retenir l'offre de PILLIOT pour un montant de 21.024,67€.

ARTICLE 3 : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications d'acceptation d'offre, les notifications de rejet...).

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et Madame la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 04/06/2020

Le Président,
Gérard LEGUAY

